



Congés payés et temps partiel

Par **felibelle**, le **02/06/2009** à **11:26**

Bonjour,

Je travail dans un supermarché à temps partiel où j'effectue 28h hebdo sur trois jours soit jeudi vendredi et samedi,

Pour mes congés, est ce normal que lorsque je pose un jour je dois m'en déduire deux, et ainsi de suite.

cette année j'ai eu droit à 15 jours car j'étais en congés maternité et congé parental de 6 mois, comment calcule-t-on les jours de cp par rapport aux absences?

Merci de votre réponse

bien cordialement

Félibelle